



COMMUNE DE CLAPIERS
www.ville-clapiers.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE CLAPIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 février 2017

Date de la convocation : 26 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, et le deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

Étaient Présents : Eric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD - Gilles CHRETIEN Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Servane BESSOLES - Yves FANJAUD - Brigitte MIAS - Guillaume BUREL Gilles DUTAU - Gabrielle CROUZIL - Christine DAVY - Marjolaine AVENTURIER - Julien BASCOUL - Anne VINCENT-FAGOT - Vincent MEYNIER - Vanessa DEDIEU - Guy FILLET - Michel CHASTAING – Bernard DUVIC Marie-Noëlle SIBIEUDE – Philippe FOULON

Étaient Représentés : Monique BARON représentée par Eric PENSO

Étaient Absents : Guy MARTRE
Simon UGUEN
Faouzia DAHMANE
Cécile PAGES

Nombre de conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 25



DELIBERATION N° 2017/01/01 : AFFAIRES GENERALES - Application de l'article L 2122-23 du Code général des Collectivités Locales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil Municipal, depuis la séance du 7 décembre 2017 et qui sont les suivantes :

- **Décision 2016-029 du 19 décembre 2016 :** Conclusion d'un marché de services avec l'entreprise APAVE pour les contrôles techniques périodiques des installations recevant du public (E.R.P), pour une durée d'un an renouvelable tacitement sur une période maximale de 4 ans et d'un montant de 3 455,00 € HT,
- **Décision 2016-030 du 22 décembre 2016 :** Conclusion d'un contrat d'assurance des risques statutaires (Décès – Accident du travail – Maladie professionnelle – Longue maladie – Maladie longue durée) avec le Cabinet SOFAXIS, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, pour un montant prévisionnel de 44 251.47 € HT,
- **Décision 2017-001 du 10 janvier 2017 :** Conclusion d'un marché d'ingénierie avec l'entreprise FC INGENIERIE pour l'étude de faisabilité chaufferie bois et réseau de chaleur, d'un montant de 4 680,00 € HT,
- **Décision 2017-002 du 17 janvier 2017 :** Conclusion d'un marché de services avec l'entreprise AC&MO pour les contrôles techniques Espace Bonnier, d'un montant de 7 900,00 € HT,
- **Décision 2017-003 du 30 janvier 2017 :** Conclusion d'un contrat de maintenance du logiciel « Recensement Militaire » avec la SARL ADIC, d'une durée de 1 an renouvelable deux fois ; d'un montant de 90.00 € HT annuel.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Transmis en Préfecture le,	06 FÉV. 2017
Publication et/ou notification le,	06 FÉV. 2017
Affiché le,	06 FÉV. 2017
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme
à Clapiers, le 3 février 2017
Le Maire


Eric PENSO




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE CLAPIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 février 2017

Date de la convocation : 26 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, et le deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

Étaient Présents : Eric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD - Gilles CHRETIEN Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Servane BESSOLES - Yves FANJAUD - Brigitte MIAS - Guillaume BUREL Gilles DUTAU - Gabrielle CROUZIL - Christine DAVY - Marjolaine AVENTURIER - Julien BASCOUL - Anne VINCENT-FAGOT - Vincent MEYNIER - Vanessa DEDIEU - Guy FILLET - Michel CHASTAING – Bernard DUVIC Marie-Noëlle SIBIEUDE – Philippe FOULON

Étaient Représentés : Monique BARON représentée par Eric PENSO

Étaient Absents : Guy MARTRE
Simon UGUEN
Faouzia DAHMANE
Cécile PAGES

Nombre de conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 25

DELIBERATION N° 2017/01/02 : FINANCES – Débat sur le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Montpellier au titre des exercices 2010 et suivants

Madame France Gaborit, 1^{ère} adjointe, déléguée aux affaires financières, expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Clapiers a été destinataire, comme l'ensemble des 31 communes membres de la Métropole, du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées, portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, pour les exercices 2010 à 2014.

Elle précise qu'il est demandé par la Chambre régionale des Comptes que ce document, communiqué aux Conseillers Municipaux, donne lieu à débat en séance du Conseil Municipal.

Un débat s'instaure.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Transmis en Préfecture le,	06 FÉV. 2017
Publication et/ou notification le,	06 FÉV. 2017
Affiché le,	06 FÉV. 2017
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme
à Clapiers, le 3 février 2017
Le Maire

Eric PENSO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 février 2017

Date de la convocation : 26 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, et le deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

Étaient Présents : Eric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD - Gilles CHRETIEN Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Servane BESSOLES - Yves FANJAUD - Brigitte MIAS - Guillaume BUREL Gilles DUTAU - Gabrielle CROUZIL - Christine DAVY - Marjolaine AVENTURIER - Julien BASCOUL - Anne VINCENT-FAGOT - Vincent MEYNIER - Vanessa DEDIEU - Guy FILLET - Michel CHASTAING – Bernard DUVIC Marie-Noëlle SIBIEUDE – Philippe FOULON

Étaient Représentés : Monique BARON représentée par Eric PENSO

Étaient Absents : Guy MARTRE
Simon UGUEN
Faouzia DAHMANE
Cécile PAGES

Nombre de conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 25

DELIBERATION N° 2017/01/03 : FINANCES – Attribution de subventions aux associations

Madame France Gaborit, 1^{ère} adjointe, déléguée aux affaires financières, propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Gymnastique Artistique Clapiéroise, au titre de l'année 2016, pour un montant de 1 000 €,
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, approuve cette affaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Transmis en Préfecture le,	06 FÉV. 2017
Publication et/ou notification le,	06 FÉV. 2017
Affiché le,	06 FÉV. 2017
Le Maire	
Eric PENSO	

Pour copie conforme
à Clapiers, le 3 février 2017
Le Maire

Eric PENSO





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE CLAPIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 février 2017

Date de la convocation : 26 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, et le deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CLAPIERS (Hérault), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.

Étaient Présents : : Eric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD - Gilles CHRETIEN Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Servane BESSOLES - Yves FANJAUD - Brigitte MIAS - Guillaume BUREL Gilles DUTAU - Gabrielle CROUZIL - Christine DAVY - Marjolaine AVENTURIER - Julien BASCOUL - Anne VINCENT-FAGOT - Vincent MEYNIER - Vanessa DEDIEU - Guy FILLET - Michel CHASTAING – Bernard DUVIC Marie-Noëlle SIBIEUDE – Philippe FOULON

Étaient Représentés : Monique BARON représentée par Eric PENSO

Étaient Absents : Guy MARTRE
Simon UGUEN
Faouzia DAHMANE
Cécile PAGES

Nombre de conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Volants : 25

DELIBERATION N° 2017/01/04 : PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs

Compte tenu de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les agents relevant de la catégorie C ont été reclassés au 1er janvier 2017.

En effet, dans cette catégorie, seuls 3 grades subsistent alors qu'il y en avait 4 auparavant.

Il conviendra donc de mettre à jour le tableau des effectifs afin d'être en adéquation avec cette nouvelle classification.

Par ailleurs, pour des motifs de bonne gestion des services, il sera proposé au Conseil Municipal :

- De créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Service Administratif :

Directeur Général des Services	temps complet.....	1
Attaché Principal	temps complet.....	1
Attaché	temps complet.....	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe.....	temps complet.....	1
Rédacteur.....	temps complet.....	2
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe.....	temps complet.....	4
Adjoint Administratif	temps complet.....	3
Contractuel Collaborateur de Cabinet.....	temps complet.....	1

Service Communication :

Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	temps complet.....	2
Adjoint Administratif.....	temps incomplet (25h)	1

Suite de la DELIBERATION N°2017/01/04 du 2 février 2017

Police Municipale :

Chef de Service de police municipale	temps complet	2
Brigadier Chef Principal.....	temps complet	1
Gardien de Police	temps complet	2
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe.....	temps complet	1

Service Technique :

Ingénieur	temps complet	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	temps complet	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe.....	temps complet	2
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe.....	temps incomplet (31h)	1
Adjoint Technique	temps complet	4

Service des Écoles et Restaurants Scolaires :

ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe.....	temps complet	2
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	temps complet	2
Agent de maîtrise	temps incomplet (29h)	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe.....	temps complet	3
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe.....	temps incomplet (29h)	1
Adjoint Technique	temps complet	5
Adjoint Technique	temps incomplet (33 h)	1
Adjoint Technique	temps incomplet (29 h)	1
Adjoint Technique	temps incomplet (25 h)	1
Adjoint Technique	temps incomplet (23 h)	1
Adjoint Technique	temps incomplet (20 h)	2
Adjoint Technique	temps incomplet (18 h)	1

Services Enfance Jeunesse – Culture – Sport – Convivialité – Protocole – Aînés actifs

Attaché Territorial	temps complet	1
Animateur principal 2 ^{ème} classe	temps complet	1
Animateur	temps complet	3
Adjoint Administratif	temps complet	2
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	temps complet	3
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (33h)	1
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (25h)	2
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (24h)	1
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (22h)	1

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Transmis en Préfecture le,	06 FEV. 2017
Publication et/ou notification le,	06 FEV. 2017
Affiché le,	06 FEV. 2017
Le Maire	
Eric PENSO	



Pour copie conforme
à Clapiers, le 3 février 2017
Le Maire

